STATE OF LOUISIANA vs. JAMES WARD.

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Septième, No 34 rue Orléans.

Etat de la propriété immobilière sujette à la taxe d'Etat, pour l'année 1878, appartenant à James Ward, et chargée, conformément à la loi, à la taxe d'Etat des années 1875 et 1877, inclusive, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 11 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 10 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 12 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 1 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 12 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 11 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 13 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 2 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 13 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 12 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 14 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 3 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 14 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 13 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 15 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 4 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 15 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 14 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 16 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 5 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 16 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 15 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 17 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 6 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 17 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 16 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 18 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 7 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 18 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 17 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 19 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 8 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 19 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 18 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 20 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 9 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 20 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 19 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 21 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 10 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 21 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 20 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 22 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 11 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 22 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 21 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 23 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 12 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 23 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 22 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 24 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 13 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 24 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 23 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 25 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 14 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 25 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 24 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 26 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 15 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 26 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 25 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 27 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 16 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 27 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 26 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 28 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 17 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 28 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 27 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 29 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 18 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 29 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 28 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 30 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 19 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 30 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 29 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 31 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 20 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 31 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 30 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 32 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 21 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 32 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 31 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 33 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 22 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 33 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 32 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 34 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 23 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 34 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 33 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 35 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 24 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 35 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 34 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 36 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 25 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 36 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 35 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 37 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 26 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 37 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 36 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 38 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 27 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 38 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 37 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 39 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 28 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 39 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 38 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 40 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 29 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 40 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 39 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 41 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 30 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 41 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 40 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 42 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 31 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11, dans le District de la dite Ville, connu sous le No 42 de la Subdivision par lui faite de la propriété acquise de Jean Baptiste Labatut, suivant acte passé devant Pedesclaux, Notaire, le 1er Juillet 1834, et borné comme suit, à savoir : Au Nord-Est par la rue Bourbon, au Sud-Est par le lot No 41 de la dite Subdivision, au Sud-Ouest par le lot No 43 de la dite Subdivision, et au Nord-Ouest par le lot No 32 de la dite Subdivision, mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre les lignes latérales.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites pour partie dans les années 1875, 1876, 1877 et 1878, inclusivement, et pour partie avant l'année 1875, et appartenant à James Ward, comme il appert de l'acte de vente susdit.

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est évalué à la somme de $ 10,000

Le dit lot avec les bâtisses et améliorations y faites, est assujetti à une hypothèque légale en faveur de la Succession de Jean Baptiste Labatut, pour la somme de $ 3,000

Un certain lot de terre situé dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans la Section 11,